CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E206243** **VALABLE JUSQU'AU** **15/10/2027**

ÉDITÉ LE 13/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 31/07/2012

Raison sociale : RABOURDIN TP

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 31/07/2012

Capital : 100 000

9 RUE DE LA REBONDIERE
89560 OUANNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC auxerre

Siret : 753 620 194 00013

Code NACE : 4312A

Numéro caisse de congés payés : 50263T

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 24125735541

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 24125735541

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 06 87 39 16 17 **Fax :**

Portable : 06 87 39 16 17

Responsabilité légale :
RABOURDIN BERTRAND RENE ANDRE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : rabourdin.bertrand@wanadoo.fr

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 600 126 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1111	Démolition - déconstruction (Technicité courante)	5	16/10/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/10/2026 11:02

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.